

Image not found or type unknown



cdd sans terme précis personne remplacée démissionne

Par **fredgigi24**, le **18/02/2009** à **13:37**

Bonjour,
J'ai signé un contrat en cdd sans terme fixe en mai 2008 pour remplacement d'une personne en congé parental
A ce jour la personne que je remplace a envoyé sa lettre de démission
et j'ai appris par mon employeur que je ne vais pas rester
par contre il embauche une autre personne à ma place
Ma question est de savoir s'il ne devrait pas me proposer en premier le poste
Merci d'avance de votre réponse

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:53**

Bonjour,
L'employeur n'a pas l'obligation de poursuivre votre contrat.
Dès l'instant où il respecte les termes de votre contrat (CDD de remplacement de Monsieur X), vous ne pouvez demander une priorité à l'embauche.
En revanche, pourquoi ne pas rencontrer votre employeur, et faire valoir vos connaissances ainsi que l'expérience acquises, peu être plus intéressante que le fait de faire perdre du temps à la société à reformer une autre personne.